

Note de rentrée 2023**1/ Règlement intérieur :**

Le **Règlement intérieur de l'école** vous a été envoyé sur votre messagerie électronique. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez l'indiquer à l'enseignant de votre enfant et nous vous ferons parvenir une version papier du règlement intérieur de l'école. Je vous prie de bien vouloir le lire et de remplir l'attestation parentale jointe. (*voir cahier de liaison*).

2/ Documents de rentrée (à fournir rapidement) :

- **FICHE DE RENSEIGNEMENTS** : (*doc joint*) - **merci de compléter ou de corriger les changements ou les erreurs en rouge.**

- **FICHE D'INTERVENTION D'URGENCE** : (*doc joint*)

. Ne pas oublier de nous indiquer si votre enfant est allergique à un produit.

. Si un traitement médical régulier est nécessaire pour votre enfant, merci de prendre contact avec l'enseignant.

- **ATTESTATION ASSURANCE SCOLAIRE** : (*à fournir*)

Dans le cadre des activités scolaires obligatoires l'assurance est vivement conseillée. Pour les activités facultatives, l'assurance est obligatoire et doit porter sur 2 types de garanties : **1) La responsabilité civile 2) L'assurance « individuelle-accidents »** (Pour les accidents dont l'enfant est lui-même victime). Si besoin, nous pouvons vous adresser l'assurance scolaire de la MAE.

- **AUTORISATIONS PARENTALES** droit à l'image + APC: (*doc joint*)

3/ Absence :

L'école doit être avertie lors de la première matinée d'absence en privilégiant le mail à l'adresse : ce.0190150k@ac-limoges.fr. Au retour de l'élève, un mot d'absence doit être fourni dans le cahier de liaison.

Le téléphone doit être réservé uniquement aux urgences : 06.34.78.99.51

4/ Santé/Hygiène :

Les enseignants sont autorisés à administrer des médicaments aux enfants uniquement par voie orale ou d'aérosol. Ceux-ci doivent être munis de **l'ordonnance du médecin prescripteur** ainsi que d'un **mot écrit d'un parent valant autorisation et décharge de responsabilité.**

Si vous découvrez des poux, je vous invite à le signaler afin que chaque famille en soit informée et qu'elle puisse pratiquer le traitement adapté dans le but d'éradiquer au plus vite ce parasite.

5/Horaires :

Horaire de classe		
	Matin	Après-midi
lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30 ⇒ 11h45	13h45 ⇒ 16h30

La cour de l'école est ouverte 10 minutes avant le début de la classe.

6/ Collation :

Des collations sont possibles avant l'entrée en classe, entre 8h20 et 8h30, et à 16h30 pour les élèves qui restent à la garderie. Ce goûter doit être en quantité raisonnable.

7/ Organisation scolaire :

Pour cette rentrée, l'organisation pédagogique est la suivante :

CPA : M. Helstroffer

CPB : Mme Laumond

CE1A : Mme Pitous **CE1B** : Mme Besombe (déchargée le vendredi par Mme Léonard) **CE1C** : Mme Gervais

CE2A : Mme Passier

CE2B : Mme Pégourdie

CM1A : M. Nouaille

CM1B : Mme Guiraud

CM2A : Mme Perdereau

CM2B : Mme Chabrol

CM2C : Mme Lesage

Enseignante rattachée au dispositif d'Autorégulation : Mme Borderie

8/ Relations avec les parents :

Dans l'intérêt même de votre enfant, n'hésitez pas à venir nous voir ou à nous téléphoner. La discussion même pour un petit détail peut éviter des malentendus. De plus, une date vous sera prochainement communiquée pour une **réunion de rentrée** entre parents et enseignants.

Au nom de toute l'équipe pédagogique, je vous souhaite une bonne rentrée 2023.

Serge Hercend

- Le directeur-